

Secteur Plaine Commune

REF : PLAINE2014006

Signataire : Samira ODIRA

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion urbaine de proximité du quartier Vilette Quatre-Chemins

EXPOSE :

1. Le dispositif de Gestion urbaine de proximité dans le quartier Vilette Quatre Chemins

Le quartier Vilette Quatre-Chemins à Aubervilliers fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine dont la convention partenariale avec l'ANRU a été signée le 31 janvier 2008.

Afin d'accompagner les habitants dans les changements liés au projet urbain, une démarche de Gestion urbaine de proximité a été initiée en 2009 avec le lancement d'un diagnostic sur l'ensemble site.

Une convention de gestion urbaine de proximité a été signée le 16 novembre 2011 avec les différents partenaires concernés, pour une mise en œuvre du programme d'actions du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2014.

Le plan d'actions s'articule autour de 4 thématiques et se subdivise en 4 secteurs géographiques.

Les thématiques inscrites dans le plan d'actions sont les suivantes :

- L'organisation du dispositif de gestion urbaine de proximité (suivi, animation)
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'implication des habitants dans leur quartier
- L'amélioration de la gestion des espaces publics
- L'accompagnement du projet de rénovation urbaine

Les 4 secteurs géographiques sont :

- L'ensemble du quartier,
- Le secteur dit « habitat ancien »,
- Le secteur Commerces-métro, le long de l'avenue de la République
- Le secteur de la Dalle, soit les Dalles Vilette et Félix Faure.

Le projet de rénovation urbaine du quartier Villette Quatre Chemins est aujourd'hui en phase opérationnelle. L'accompagnement des (nouveaux) habitants aux mutations du quartier constitue un enjeu essentiel pour la pérennisation des investissements effectués dans le cadre du PRU. C'est la raison pour laquelle, les partenaires du quartier ont souhaité poursuivre la démarche de gestion urbaine de proximité pour un an.

Par ailleurs, dès 2014, des groupes de travail seront lancés pour configurer une nouvelle convention de gestion urbaine de proximité sur le quartier.

2. Objectifs et contenu de l'avenant n°1 à la convention GUP du quartier Villette Quatre-Chemins.

Suite à une évaluation de la démarche de GUP sur le quartier de 2010 à 2013, le projet d'avenant a été présenté et validé en comité de pilotage du 12 novembre 2013, en présence de Madame la Sous-préfète et de Monsieur le Maire d'Aubervilliers.

Ses objectifs sont les suivants :

2.1 Prolonger d'une année la démarche de GUP :

L'avenant n°1 à la convention GUP de Villette Quatre Chemins vise à prolonger la démarche pour un an. Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

2.2 Définir des secteurs prioritaires d'intervention :

Le quartier Villette Quatre Chemins représente 15 000 habitants. Il est apparu essentiel de prioriser les actions sur les secteurs les plus problématiques, à savoir :

- Le secteur « Dalles », soit la Dalle Villette et la Dalle Félix Faure
- Le secteur « PRU », soit les 3 ZAC
- L'immeuble sis 16 rue des postes

2.3 Redéfinir les objectifs prioritaires et réajuster les actions :

Une grande partie des objectifs proposés dans la convention initiale ne sont plus d'actualité. En effet, le diagnostic a été réalisé en 2009, et les problématiques du quartier ont évolué depuis.

Les axes de travail de la convention initiale restent inchangés, mais les objectifs de la gestion urbaine de proximité et ses actions sont modifiés comme suit :

1) Partager le « Qui fait Quoi? » et mettre en œuvre le suivi animation :

- Poursuivre le dispositif de veille technique : tours de quartiers et suivi des signalements
- Communiquer sur le rôle d'Allo Agglo auprès des habitants

2) Engager des actions de sensibilisation :

- Lancer un projet de sensibilisation à la propreté sur le long terme, avec une dimension culturelle, sur les dalle Villette et Félix Faure

3) Accompagner le Projet de rénovation urbaine

3.1 Eviter les nuisances liées aux chantiers

- o Appliquer la charte à faibles nuisances

3.2 Eviter les dégradations précoces

- Mettre en place une action de formation auprès des copropriétaires du programme EKO
- Travailler autour de l'accompagnement des locataires des nouveaux programmes de logements sociaux (une expérimentation de l'OPH)

3.3 Engager une communication de proximité

- Communiquer auprès des structures et des habitants sur les chantiers en cours et à venir.

2.4 Les signataires de l'avenant

Les signataires de l'avenant, initialement parties prenantes de la convention initiale, sont :

- L'Etat, représenté par le Préfet de Seine-Saint-Denis,
- La Communauté d'agglomération Plaine Commune,
- La Commune d'Aubervilliers,
- La SEM Séquano Aménagement,
- L'office public de l'habitat d'Aubervilliers,
- L'entreprise sociale pour l'habitat LOGIREP,
- L'entreprise sociale pour l'habitat Immobilière 3F,
- L'entreprise sociale pour l'habitat Plaine de France,
- L'association syndicale libre, l'ASGO – association syndicale de la Goutte d'Or,

CAPC / Plaine Commune

Secteur Plaine Commune

REF : PLAINE2014006

Signataire : Samira ODIRA

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion urbaine de proximité du quartier Vilette Quatre-Chemins

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention partenariale de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de Vilette Quatre Chemins signée avec l'ANRU le 31 janvier 2008,

Vu la convention partenariale de gestion urbaine de proximité du quartier Vilette Quatre Chemins signée le 16 novembre 2011,

Considérant la fin de la convention GUP au 1^{er} janvier 2014, et la nécessité de poursuivre la démarche une année supplémentaire,

Considérant la nécessité d'intervenir sur les secteurs les plus prioritaires,

Considérant que la redéfinition des enjeux de la GUP doit permettre de répondre davantage aux problématiques actuelles du site,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à signer un premier avenant à la convention de gestion urbaine de proximité du quartier Vilette Quatre Chemins, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2015,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant à la convention de Gestion Urbaine de Proximité du quartier Vilette Quatre Chemins pour une durée d'un an.

APPROUVE le programme d'actions défini dans l'avenant.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) du quartier Vilette Quatre Chemins, ainsi que les documents déclinés dans le programme d'actions.

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA